

Réunion de la CLE du SAGE Seudre n°26
Le 20 juin 2023, de 10h à 12h
Salle Jean RIONDET à ROYAN

Compte-rendu de séance

Rappel de l'ordre du jour

PTGE Seudre

Validation des fiches actions du PTGE Seudre du levier "sobriété et optimisation des usages".
Présentation des étapes à venir

ONG Bleu versant

Présentation des « Expéditions renversantes » sur le bassin de la Seudre - Appel à projets Educ'Eau.

Projet Seudre

Valorisation et préservation du marais salé de l'estuaire de la Seudre

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Feuilles d'émargement

Annexe 2 : Présentations

Compte-rendu

Introduction de la réunion

Alain PUYON, 1er Vice-président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre remercie les membres présents de leur participation.

Il indique que M. Pascal FERCHAUD ne peut assister à cette réunion, et qu'en vertu de l'article 6 du règlement de la CLE, il donne pouvoir à M. PUYON, 1er Vice-Président, pour le représenter et animer cette séance.

Il introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour et précise qu'il est prévu de clôturer la séance à 12h00.

Il indique que la séance est enregistrée et invite les membres de la CLE lorsqu'ils souhaitent s'exprimer, à le faire dans les micros mis à leur disposition et à se présenter, ceci afin de faciliter la rédaction du compte-rendu de séance.

Il propose l'adoption du Procès-verbal de la dernière CLE n°25 du 13 mars 2023.

Le Procès-verbal de la dernière CLE du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Alain PUYON propose de commencer la présentation des différents points inscrits à l'ordre du jour et passe la parole à Claire BLONDEL.

Point n° 1 : Validation des fiches actions du PTGE Seudre du levier "sobriété et optimisation des usages" et présentation des étapes à venir

Claire BLONDEL, animatrice du PTGE Seudre commence sa présentation sur le PTGE Seudre (diapositives 3 à 32).

Suite à la présentation de la fiche SOB 4 « Faciliter l'accès à du matériel hydroéconome pour les particuliers » Françoise DE ROFFIGNAC, Vice-présidente du SMIDDEST, intervient. Elle dit ne pas être étonnée que la CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole ait investi dans l'achat de mousses car c'est une collectivité proactive. Elle ajoute que lorsqu'ils entendent les bonnes informations, ils mettent rapidement les choses en œuvre. Elle les félicite de l'avoir fait et est certaine qu'Alain PUYON fera remonter sa remarque. Elle se place ensuite en tant que Vice-présidente du Conseil Départemental, et précise que le Département porte un volet social et qu'il faudra veiller à faire le lien avec ce dernier afin de ne pas faire de doublon.

Alain PUYON la remercie pour son intervention.

Claire BLONDEL ajoute que la cellule d'animation du PTGE Seudre est en lien avec Elodie LIBAUD du Conseil Départemental siégeant dans le comité technique du PTGE Seudre. Par conséquent, elle indique que les porteurs du PTGE seront au courant s'il y a des opportunités et une possible articulation des projets.

Françoise DE ROFFIGNAC précise qu'il y a beaucoup de volets sociaux portés par le Département sur lesquels il pourrait y avoir une communication pour relayer les informations au-delà des communautés de communes.

Claire BLONDEL répond qu'il peut effectivement s'agir de canaux de diffusion et de communication intéressants. Elle demande s'il y a d'autres questions sur les fiches présentées.

Jacky QUESSON, de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, ajoute qu'un autre acteur intéressant à intégrer pour cette question sont les organismes HLM possédant dans leur réseau des locataires à faible revenu.

Claire BLONDEL explique que plusieurs pistes sont à creuser et notamment celles des bailleurs sociaux ou encore des CCAS. Elle indique que l'identification des canaux de distribution constitue la première étape de mise en œuvre de l'action.

Françoise DE ROFFIGNAC ajoute qu'il serait intéressant d'intégrer cette réflexion dans la conception des nouveaux HLM, avec la Semdas et les autres organismes. Elle rappelle qu'il y a un objectif de réduction de 10 % des consommations d'eau pour l'ensemble des usages et qu'en dehors des PLU, des SCoT, etc., il faut intégrer ces réflexions dans les constructions en amont.

Jacky QUESSON ajoute qu'il serait opportun qu'une réflexion soit menée par les distributeurs d'eau sur la mise en place de tarifs modulaires.

Claire BLONDEL invite EAU 17 à rebondir sur cette remarque.

Peggy GAUTIER, d'EAU 17, répond qu'il s'agit effectivement d'un vaste débat en cours chez EAU 17, notamment sur les différents types de tarifications à mettre en lien avec un volet social.

Jacques LYS, élu d'EAU 17, ajoute que le syndicat a publié la veille de la réunion, sur son site internet, des outils pour encourager la prise de conscience des usagers et à les inciter à réaliser des économies d'eau. Il invite les participants à consulter ces documents et à les diffuser.

Peggy GAUTIER donne des précisions complémentaires sur cette campagne estivale. Elle indique que sa diffusion a été faite dans les collectivités grâce aux « infolettres ». Elle explique qu'il s'agit d'un travail réalisé en collaboration avec les différents EPCI du département et les professionnels du tourisme. Elle précise que c'est un kit de communication qui est entièrement personnalisable pour les territoires et qu'il contient des affiches, des vignettes, un film, etc. Elle invite les auditeurs à aller voir ces outils afin de se les approprier et de les diffuser.

Claire BLONDEL indique avoir bien reçu cette information et que celle-ci sera relayée aux membres de la CLE. Elle indique qu'Alain PUYON lui a demandé si le montant affiché pour la fiche SOB AEP 4 est pour chaque EPCI. Elle répond qu'il s'agit bien du montant total pour les 700 kits estimés. Elle poursuit ensuite sa présentation.

Jacky QUESSON précise que, sur ce sujet-là (c.a.d fiches « SOB TOURISME »), l'interlocuteur à privilégier est Charentes Tourisme.

Claire BLONDEL répond que cet acteur sera présent dans les ateliers « tourisme » prévus en fin d'année pour Charente 2050 organisés par l'EPTB Charente. Elle indique que la cellule

d'animation du PTGE Seudre attend justement ces ateliers pour pouvoir coordonner tout le monde.

Patrice BROUHARD, président de la CDC du bassin de Marennes, évoque la problématique des gens du voyage. Il explique avoir signalé au Préfet, que ce public utilise les bornes à incendie pour arroser leur caravane et avoir moins chaud. Il dit que ce phénomène était marqué l'année précédente mais qu'il ne sait pas comment cela va se passer cette année. Il regrette que le tourisme fasse partie du programme d'actions mais pas les gens du voyage qui consomment également beaucoup d'eau. Il faudrait, selon lui, ajouter une fiche action dans le programme du PTGE. Il souhaite ensuite bon courage aux porteurs du projet pour sensibiliser ce public.

Claire BLONDEL propose que les collectivités portent cette action. Elle indique que c'est la première fois que ce sujet est évoqué dans le cadre du PTGE et qu'elle entend cette demande et la fera remonter.

Patrice BROUHARD répond que l'année dernière des restrictions ont été appliquées pour l'arrosage des jardins et qu'en parallèle les bornes à incendie étaient utilisées pour arroser les caravanes. Il s'interroge sur ce que les élus peuvent faire face à ça.

Claire BLONDEL répond que la cellule d'animation du PTGE en prend note et qu'ils pourront en rediscuter. Elle reprend sa présentation.

Jacky QUESSON intervient sur la fiche SOB REUT 1 et s'interroge sur les coûts de traitement induits par la REUT. Il indique que la station d'épuration de Saint-Genis-de-Saintonge, recevant les eaux de deux communes, est en rénovation totale pour pouvoir accueillir plus de volume d'eau à traiter. Il précise que sa commune a demandé à étudier les possibilités pour utiliser cette eau rejetée vers un cours d'eau de première catégorie. Pour l'utiliser pour arroser les fleurs, il explique qu'il aurait fallu investir beaucoup d'argent alors qu'elle est actuellement déversée dans une rivière de première catégorie, sans aucun traitement et que cela ne gêne personne.

Claire BLONDEL répond que le coût de la REUT, par rapport à l'usage de l'eau envisagé, est étudié pour savoir s'il y a un équilibre financier. Elle ajoute que dans le cas de la station de Saint-Palais, les eaux sont actuellement rejetées en mer et qu'il n'y a pas de problématique « cours d'eau » comme on peut le retrouver pour d'autres stations puisqu'elles participent parfois en grande partie au débit des cours d'eau. Le coût de traitement est réel et il faut qu'il y ait au bout un équilibre financier. Elle poursuit sa présentation.

Alain PUYON procède au vote pour la validation des huit premières fiches actions du PTGE Seudre.

Résultat du vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Claire BLONDEL présente les projets d'actions du PTGE Seudre pour les leviers « stockage et transfert de l'eau », « solutions fondées sur la nature » et « transition agroécologique ».

Alain PUYON demande sur quelle période le programme d'actions est prévu.

Claire BLONDEL répond que le programme d'actions est prévu pour la période 2023–2028 (sur 5 ans). Certaines actions font toute la durée du programme et d'autres commenceront plus tard. C'est notamment le cas de l'action sur la veille foncière qui nécessite le recrutement d'un nouvel agent. Elle indique que certaines actions sont à imaginer sur du long terme, parfois 10 ou 20 ans, avant d'avoir des résultats. Elle termine sa présentation.

Alain PUYON explique qu'il serait intéressant de mentionner à quel moment les actions seront terminées pour motiver les acteurs.

Claire BLONDEL répond que certaines actions n'ont « pas de fin ». Les actions seront phasées sur 5 ans mais certaines devront se poursuivre pour qu'il y ait des effets.

Alain PUYON répond que cela permettrait de se donner des objectifs.

Claire BLONDEL explique que cela sera fait pour les actions le permettant comme les études et que cela sera plus compliqué pour certaines actions.

Alain PUYON constate qu'il n'y a plus de question et remercie Claire BLONDEL pour son intervention.

Point n° 2 : Présentation des « Expéditions renversantes » sur le bassin de la Seudre par l'ONG Bleu versant

Léa MARZLOFF, responsable du développement à l'ONG Bleu versant, présente le projet « expéditions renversantes » sur le bassin de la Seudre.

Alain PUYON demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ce point.

Françoise DE ROFFIGNAC demande ce qu'est une « promenade versante ».

Léa MARZLOFF répond que c'est un dispositif qui consiste à identifier sur une partie du bassin versant, un certain nombre de sites problématiques, sur lesquels des groupes de promeneurs vont être accompagnés pendant 2 à 3 heures, afin d'échanger avec eux sur les enjeux spécifiques à ce territoire. Il est aussi possible, dans ce cadre, d'identifier 2 à 3 personnes référentes sur une problématique donnée, potentiellement issues du territoire, que le groupe pourra rencontrer au cours de cette randonnée.

Françoise DE ROFFIGNAC remarque que pour le projet animé par l'ONG Bleu versant sur le Rhône, une sensibilisation sur le risque d'inondation a été menée. Elle demande à quels risques ou enjeux portera la sensibilisation sur le projet Seudre.

Léa MARZLOFF répond que le cadre de l'appel à projet Educ'eau concerne la thématique globale de préservation de la ressource en eau. Elle ajoute que la définition des thématiques de sensibilisation sera précisée ultérieurement en comité de pilotage du projet, mais qu'il

semble important de s'intéresser à minima aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau potable ainsi qu'aux questions d'équipements permettant de préserver cette ressource.

Françoise DE ROFFIGNAC indique qu'elle présidait le jury de sélection des projets Educ'eau, et que ce qui a séduit ce jury dans la proposition de l'ONG Bleu versant, c'est sa « positive attitude ». A cet effet, elle souhaite que l'ONG garde cet état d'esprit et n'aggrave pas le climat de tension existant déjà sur la problématique de gestion de la ressource en eau de ce territoire.

Léa MARZLOFF répond qu'elle espère que sa présentation a rassuré Mme DE ROFFIGNAC à ce propos.

Françoise DE ROFFIGNAC explique qu'elle n'est pas totalement rassurée et demande comment opérera l'équipe de tournage, et notamment comment l'ONG, pour assurer une réelle neutralité aux rendus, réalisera le montage afin d'éviter par exemple toute mauvaise traduction des propos des interlocuteurs.

Elle suggère par ailleurs, pour les communes accueillant le bivouac, de remplacer la commune de Cozes par celle de Grézac, laquelle est plus proche de la Seudre.

Léa MARZLOFF répond, concernant le tournage, qu'il a été imaginé des prises de vue et des interviews, et que les vidéos ne seront pas diffusées en direct, ce qui permettra de s'assurer au montage du respect du cadre d'intervention prédéfini dans ce projet.

Elle précise que les bivouacs seront préparés avec les équipes municipales et permettront de collecter de la matière, en identifiant les sites les plus propices et en déterminant les acteurs les plus pertinents qui agissent sur la thématique de la ressource en eau.

Des épisodes seront alors produits, soit par bivouac, soit par thématique, lesquels seront mis en ligne et aussi proposés à la discussion lors de l'exposition finale.

Elle ajoute, que le choix des acteurs à rencontrer sera réalisé en concertation avec les équipes municipales qui participeront au visionnage des vidéos avant leur diffusion.

Elle indique enfin que l'ONG Bleu versant travaille dans une optique visant à éviter le côté anxigène de la démarche et se garde de mettre en accusation et de culpabiliser quelque acteur que ce soit, en intervenant en partenariat avec les équipes municipales, intercommunales et le SMBS, et ce en complément des actions déjà menées par ces structures. Elle cite en exemple le travail mené par le SMBS auprès des agriculteurs, lors d'ateliers organisés dans le cadre du PTGE Seudre et précise que l'ONG ne souhaite pas rencontrer d'agriculteurs sous ce format afin de ne pas faire doublon et amener de la confusion auprès de ce public. Toutefois, la parole de tous les acteurs de l'eau, y compris les agriculteurs, sera recueillie afin de laisser s'exprimer équitablement chaque profession ou groupe d'acteurs.

Françoise DE ROFFIGNAC indique que le terme de « cible prioritaire » lui semble peu approprié, voire péjoratif.

Léa MARZLOFF répond que le terme de « public prioritaire » sera en effet plus à propos.

Peggy GAUTIER demande pourquoi avoir choisi la Seudre, alors que l'ONG Bleu versant intervient sur un territoire beaucoup plus vaste, voire national.

Léa MARZLOFF répond que ce choix a été fait tout d'abord en cohérence avec le territoire correspondant à l'appel à projet Educ'eau, à savoir le bassin Adour-Garonne. Elle ajoute par ailleurs que le Bassin de la Seudre est un site sur lequel Bleu versant s'implique déjà, au travers

du projet « les arbres bleus » sur la sensibilisation aux risques d'inondation et de submersion et que la proximité du site a aussi été prise en compte, afin de pouvoir concilier le temps nécessaire à consacrer à ce projet avec leurs autres activités professionnelles actuelles.

Elle précise enfin que la dynamique de projets mise en œuvre sur la Seudre, à l'image de « la remontée de la Seudre », a contribué à motiver ce choix, ainsi que les carences constatées en termes de communication et de sensibilisation vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.

Jacky QUESSON propose que le Lycée agricole de Saint Antoine accueille le bivouac organisé à proximité de la source de la Seudre.

Léa MARZLOFF demande aux membres de la CLE de lui faire remonter toutes les histoires, les contes et les légendes, dont ils auraient connaissance sur la Seudre, afin d'alimenter ce projet et notamment les animations lors des soirées de bivouacs. Elle indique que sa structure travaille beaucoup sur l'imaginaire dans l'objectif d'une meilleure appropriation par les habitants des enjeux et des problématiques de leur territoire.

Alain PUYON constate qu'il n'y a plus de question et remercie Léa MARZLOFF pour son intervention.

Point n° 3: Présentation du Projet Seudre par l'entente CARA-CCBM

Pauline GERMANAUD, chargée de missions au sein de l'Entente intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) présente le projet « Mise en valeur et préservation du marais de la Seudre ».

Alain PUYON demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ce point.

Fabien POUSSIN indique que les marais salés de l'estuaire de la Seudre sont à l'interface entre le milieu marin et les marais doux en amont, et demande de quelle manière sont pris en compte les apports d'eau douce de ces marais et de manière générale leurs interactions avec les marais salés.

Pauline GERMANAUD répond que pour le moment aucune action spécifique n'a été mise en œuvre en lien avec cette question. La problématique est connue notamment par le monde ostréicole qui peut être impacté par le risque de dessalure lié à un apport conséquent et ponctuel d'eau douce, pouvant entraîner de la mortalité sur leurs cheptels d'huitres. Elle ajoute que la question du fonctionnement hydraulique des marais et de la gestion des eaux relève de la compétence du SMBS.

Elle indique par ailleurs que ce projet possède une certaine souplesse et que des problématiques complémentaires peuvent être ajoutées au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Laurent POUZIN précise que le SMBS engage actuellement, sur les quatre grands marais doux de l'estuaire de la Seudre, en partenariat avec l'UNIMA, une action visant à assister les associations syndicales de ces marais dans la mise en œuvre d'accords de gestion des niveaux

d'eau. Ces accords doivent permettre, au sein des marais eux-mêmes, de mieux satisfaire aux exigences liées à l'agriculture et à la préservation de la biodiversité, mais aussi d'assurer une meilleure gestion des lâchers d'eau en direction de l'estuaire, afin de limiter l'impact de ces derniers sur l'activité ostréicole.

Ces processus d'établissement d'accords de niveaux d'eau sont long et nécessitent que soient menées des études préalables, comprenant un appareillage et un suivi expérimental dont la durée est estimée à plus de deux ans.

Par ailleurs, ces quatre marais étant parcourus par au moins un cours d'eau, l'accord contractuel de niveaux d'eau devra prendre la forme d'un règlement d'eau, arrêté par le Préfet.

Jean-Philippe DAVID ajoute que dans la modélisation hydraulique qu'a évoqué Pauline concernant l'adaptation au changement climatique, il est possible que certains retours nous amènent à considérer que des secteurs doux situés au fond de l'estuaire, tels que les marais de Dercie-la-Pallud, pourraient connaître à l'avenir des remontées d'eau salée. Une attention particulière sera donc portée à ces marais, dont le fonctionnement hydraulique pourrait être modifié, et potentiellement redevenir en partie ou en totalité salés.

Laurent POUZIN indique concernant cette étude du « rôle des taillées de marais contre la submersion marine et l'augmentation du niveau moyen des océans », que celle-ci sera menée par l'UNIMA et qu'elle débutera en novembre 2023 pour une durée de 22 mois.

Il ajoute que les résultats de cette étude pourront potentiellement nous amener collectivement à réfléchir aux adaptations hydrauliques et économiques à envisager face à ces risques, et permettront dès lors de réorienter les politiques et financements publics sur ce territoire.

Emmanuel CRETIN indique qu'une grande partie des marais salés bordant la Seudre et ses chenaux sont occupés par l'activité ostréicole, notamment dans le cadre de l'élevage de la « pousse en claire », laquelle permet d'assurer un entretien régulier de ces marais et notamment de leurs taillées.

Toutefois, il ajoute que le meilleur moyen d'assurer un entretien régulier du marais demeure la constitution d'une association syndicale de propriétaires, grâce à laquelle chacun contribue à l'entretien des parties collectives du marais, ouvrages hydrauliques, fossés et taillées de marais. Il précise que cette démarche a été mise en œuvre sur sa commune de Mornac-sur-Seudre et que les marais sont désormais bien entretenus.

Laurent POUZIN précise que le regroupement des propriétaires en associations syndicales demeure en effet le meilleur moyen d'assurer un entretien régulier des marais. C'est d'ailleurs cette organisation qui existait à l'origine, depuis le début du XIX siècle, lors du réaménagement des marais charentais, et qui existe encore sur les autres marais du département à l'image du marais voisin de Brouage.

Il ajoute qu'une démarche de ce type avait été engagée sur les marais de la Seudre, il y a de cela une dizaine d'années, à l'initiative de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, et que celle-ci, même si elle a permis la constitution de quelques associations sur sa rive gauche, telles que Mornac-sur-Seudre, n'a en revanche pas abouti sur la rive droite de l'estuaire, laquelle représente les trois-quarts des marais salés de ce territoire.

Il indique par ailleurs, que le statut d'établissement public de ses structures leur permet de bénéficier de financements publics à hauteur de 80% du coût des travaux hydrauliques et que

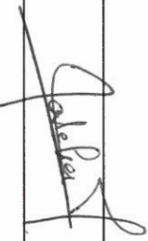
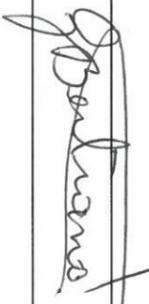
si la période n'était potentiellement pas propice auparavant, les nouveaux enjeux liés à ces marais pourraient justifier d'une relance prochaine de cette démarche.

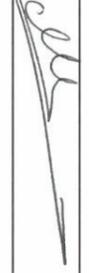
Françoise DE ROFFIGNAC intervient pour rappeler que le Département de la Charente-Maritime continuera bien évidemment, comme il l'a toujours fait, à soutenir tous les projets de ce type qui visent à redynamiser et soutenir l'économie des marais de son territoire, dans le respect des enjeux liées à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Alain PUYON constate qu'il n'y a plus de question et remercie Pauline GERMANAUD pour son intervention.

Clôture de la séance

Alain PUYON constate que l'ordre du jour est épuisé, il remercie les membres de la CLE de leur présence et de leur participation, et clôture la séance de la 26^{ème} Commission locale de l'eau du SAGE Seudre.

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Nom	Prénom	Structure	Emargement	Pouvoir
JUSTINIEN	Rémy	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		
PROU	Jean	Conseil Départemental de la Charente-Maritime	Exaucé	
ROY	Serge	Commune de Saint Romain de Benet		
GOUGNON	Lysiane	Commune de Sablonceaux		
CHATELIER	Jean-Michel	Commune de Meursac		
GANDEMER	Claude	Commune de Cravans		
SERVENT	François	Commune de Nieulle sur Seudre		
PROU	Cyril	Commune de Saint Germain du Seudre		
BERTRAND	Georges	Commune de Champagnolles		
PROTEAU	Guy	Commune de Bourcefranc-le-Chapus		
PAPINEAU	Joël	Commune de Saint Sornin	voisy	
MARY	Guy	Commune de Chaillevette		
PORTIER	Myriam	Commune de l'Eguille-sur-Seudre		
OSTA AMIGO	Laurence	Commune de La Tremblade		
CRETIN	Emmanuel	Commune de Morrnac sur Seudre		
GEORGEON	Thierry	Commune de Montpellier de Médillan		
FERCHAUD	Pascal	Commune de Saujon	Exaucé	
DURESSAY	Julien	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique		
GEAY	Jean	Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole		
QUESSON	Jacky	Communauté de Communes de Haute-Saintonge		
BROUHARD	Patrice	Communauté de Communes du Bassin de Marennes		
LYS	Jacques	Syndicat EAU17		
DE ROFFIGNAC	Françoise	Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde		
PUYON	Alain	EPTB Charente		
BRACHET	Anne	Forum des Marais Atlantiques		

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations					/12
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir	
Chambre d'Agriculture Région Nouvelle-Aquitaine					
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime	GOULEAULT	Grégoire			
Groupeement Qualité Huître Marennes-Oléron					
Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes					
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine					
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	BRANDINA	C. Ver			
Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime					
Nature et Environnement 17	HYVERNARD	Roger			
UFC Que Choisir					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge					
Syndicat de la propriété rurale et agricole de la Charente-Maritime					
UNIMA					

Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics					/11
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir	
Préfecture de région Occitanie (coordinateur Adour-Garonne)					
Préfecture de Charente-Maritime					
Agence de l'eau Adour Garonne					
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé de Charente-Maritime					
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	ALBERT	JN.			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime	WILLON ROBERT	François Lea			
Direction Départementale de la Protection des Populations de Charente-Maritime					
DIRM Sud Atlantique					
DREAL Nouvelle-Aquitaine					
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	LAISSUS-ROBERT	Audrie			
Direction régionale de l'OFB Nouvelle-Aquitaine					

